



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

**Séance du  
27/06/2024**

-----  
**Numéro : 2024/064**

**Objet** : Subvention  
exceptionnelle à la section  
Natation Artistique du Club  
Omnisports des Ulis

**Rapporteur** :  
Koko MENSAH

| Membres<br>du Conseil municipal |    |
|---------------------------------|----|
| En exercice                     | 35 |
| Présents                        | 27 |
| Représentés                     | 7  |
| Absents                         | 0  |

Le 27 juin 2024 à 20 heures 00, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 27, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 21 juin 2024.

**PRÉSENTS**

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Hawa COULIBALY, Hajer MOHSNI, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Djallal BOURADA, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Nathalie BEAN, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Oifa ZRIDATE, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

**ONT DONNÉ POUVOIR**

Guénaël LEVRAY pouvoir à Hajer MOHSNI, Chabane CHALAL pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Jean-Gaston MOUHOUNOU pouvoir à Marthe GBAGUIDI, Agnès FRANCCART pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loufi OULALIT pouvoir à Sarah JAUBERT, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA,

**ABSENT**

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Loïc BAYARD

**Caractère exécutoire**

Déposée en sous-préfecture le : 11 JUIL. 2024

Affichée en mairie le :

Notifiée le : 11 JUIL. 2024



Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur des Services Techniques et de la Biodiversité

Paul DA SILVA

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le rapport par lequel M. Koko MENSAH, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire, chargé des Sports, des Loisirs et du Patrimoine communal, expose ce qui suit :

*« La section Natation Artistique du Club Omnisports des Ulis a qualifié des nageuses Juniors/Seniors au Championnat de France ETE N1 prévue à Sète (Hérault) du 7 au 9 juin 2024. La qualification nécessite un classement régional parmi les 3 premiers en ballets technique, duo technique et solo technique pour participer au championnat N1. Ces qualifications ont été obtenues à Cergy Pontoise le 9 Mars 2024. Cette compétition nécessite des frais de déplacement, d'hébergement et frais de bouche pour 7 nageuses et 2 encadrements pendant la période de la compétition.*

*Le Conseil municipal souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la section Natation Artistique du Club Omnisports des Ulis pour aider au financement de ce déplacement nécessitant des moyens importants (transport, hébergement et restauration) pour l'association.*

*Il est important de noter que cette subvention est proposée sans contrat d'objectifs au regard de son montant et qu'elle sera versée afin de contribuer au développement global de l'activité de l'association.*

*L'association a déjà fait preuve d'un engagement solide envers sa mission en direction de ses adhérents et qu'elle méritait donc un soutien financier supplémentaire. »*

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d'adopter cette délibération :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1115-1 ;

**Considérant** que la section Natation Artistique du Club Omnisports des Ulis remplit des missions d'intérêt général et contribue au développement de la vie associative et sportive de la commune ;

**Considérant** que l'association ne dispose pas d'un contrat d'objectifs pour l'année en cours au regard du montant de la subvention allouée ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la section Natation Artistique du Club Omnisports des Ulis pour l'année en cours ;

- **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2024, chapitre 65.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

| Vote                          |    |
|-------------------------------|----|
| Pour                          | 35 |
| Contre                        | 0  |
| Abstention                    | 0  |
| N'ayant pas pris part au vote | 0  |

Les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le 8 juillet 2024  
Le Maire,  
Clôvis CASSAN



2024-064

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-07-12T13-50-46.00 ( MI254320430 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240627-2024-064-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Subvention exceptionnelle à la section Natation Artistique  
du Club Omnisports des Ulis

Date de décision : Jun 27, 2024 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 2024-064 SUBVENTION  
EXEPTIONELLE NATATION  
ARTISTIQUE.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte :

Préparé

Date 12/07/24 à 13:50

Par [SPANO Christine](#)

Transmis

Date 12/07/24 à 13:50

Par [SPANO Christine](#)

Accusé de réception

Date 12/07/24 à 13:54